

... un tas
d'infos
à connaître



le point sur...

SOMMAIRE

2 concerts : 8 et 9 octobre 2016

2 dates

2 cartes

Jusqu'à 19 h

1 refonte des listes

5.20 €

Les indésirables du SICOVAD

Avec « Orange »

« Linky » à partir de 2018

Le 1^o vendredi du mois

Avec la CAE au 01.01.2017

Démarchage : vigilance

Public et privé

Soutien à l'USAAR

Compte rendu

Ecrire !

Un dernier bruit ?

Une prochaine neige ?

Un nouveau funé !

Edition : septembre 2016.

8 et 9 octobre = 2 concerts !

La Municipalité offre deux concerts !

20 h - Samedi 8 octobre : SALLE DES FETES : 2 groupes POP - ROCK - FOLK

16 h - Dimanche 9 octobre à l'EGLISE : concert lyrique

2 dates !

Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017.

Elections législatives : 11 et 18 juin 2017.

2 cartes !

La Loi l'oblige : pour voter il faut obligatoirement présenter au Bureau de vote la carte d'électeur **ET** une pièce d'identité.

« **On me connaît !** ». Bien sûr que dans notre Commune on se connaît tous. Mais la règle reste la règle pour tous. Le Président du Bureau de vote ne vous permettra pas de voter si vous ne présentez pas les documents exigés... sous peine d'annulation de vote.

Jusqu'à 19 h !

Le 25 avril 2016, la Loi a modifié certaines règles spécifiques aux **élections présidentielles**. Il faut noter que « *les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 19 h (et non plus 18 h) dans toutes les Communes. Le Préfet pourra toujours retarder l'heure de clôture jusque 20 h dans certaines Communes* ».

ATTENDRE les horaires officiels pour les autres élections.

1 refonte des listes !

La révision des listes électorales 2016-2017 est particulièrement sensible puisqu'en plus d'être une année de refonte, elle précède deux échéances électorales importantes (*présidentielles et législatives*)

Une refonte, ça sert à quoi ? En quoi êtes-vous concernés ?

La refonte de la liste électorale a pour effet de

- A supprimer de la liste tous les électeurs radiés depuis la dernière refonte de 2012
- B reclasser tous les électeurs de la Commune par ordre alphabétique
- C leur attribuer un nouveau n° d'ordre sur la liste
- D leur attribuer une nouvelle carte d'électeur.

SEULE CETTE NOUVELLE CARTE sera à présenter pour les scrutins de 2017.

L'électeur est inscrit sur la liste électorale qui entrera en vigueur le 01.03.2017.

Vous avez emménagé à Arches, vous avez déménagé dans Arches, vous avez constaté une erreur sur vos nom/prénoms/date ou lieu de naissance : vous devez vous présenter en Mairie muni d'un justificatif de domicile et de votre carte nationale d'identité afin que l'on puisse prendre en compte les éléments et assurer le bon cheminement de votre nouvelle carte d'électeur.

Les démarches sont à faire **JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2016** dernier délai.

5.20 €

Les tarifs « cantine/garderie » sont maintenus pour

l'année scolaire 2016/2017.

Ticket vendu : 5.20 € dont 4.20 € le repas + 1.00 € le forfait garderie.

Les « indésirables » du SICOVAD

Benoît JOURDRAIN président du SICOVAD informe la Municipalité :

- « Les cartons de formats supérieurs à 50 cm x 50 cm doivent impérativement être apportés en déchetterie. Ceux de format inférieur peuvent être collectés en sacs jaunes à condition qu'ils soient à l'intérieur du sac afin de les protéger des intempéries, et non posés à côté.

- Si la majorité des usagers a eu connaissance de cette consigne et l'applique correctement, il est constaté une tendance à la déviance de la part de certains habitants dans les Communes collectées en benne à chargement latéral : les cartons qui devraient être apportés en déchetterie sont déposés en vrac dans les sacs à ordures ménagères.

- Il en est de même pour le verre, les gravats et les déchets verts souvent dissimulés dans sacs ou cachés sous les ordures ménagères « traditionnelles ».

Cette situation est dommageable et inacceptable.

Des contrôles seront effectués sur les secteurs les plus concernés.

Si le SICOVAD ne constate aucune amélioration il envisagera des mesures plus drastiques comme des REFUS DE COLLECTE ».

Avec « ORANGE »

Cyril LUNEAU directeur des Relations avec les Collectivités Locales précise :

« D'ici le 31 décembre 2017, nous allons procéder à la dépose (sur l'ensemble du territoire) du parc de cabines téléphoniques.

L'abrogation du service universel publiphonie traduit l'évolution naturelle des usagers qui accordent désormais une place prépondérante à la téléphonie mobile ».

« LINKY » à partir de 2018

Le Syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges fait savoir :

« ENEDIS (anciennement ERDF - concessionnaire de la distribution publique d'électricité), va progressivement déployer ses compteurs de nouvelle génération dits communicants, appelés « LINKY ». Ils remplacent les actuels compteurs électromécaniques ou électroniques.

Notre département est concerné à partir de 2018 jusqu'en 2021. Les dates d'installation pour chaque Commune sont disponibles sur le site :

www.erdf.fr/linky-bientôt-chez-vous

Le 1^{er} vendredi du mois

Le Centre Communal d'Action Sociale a décidé de mettre en place une permanence sociale.

Elle est fixée chaque 1^{er} vendredi du mois de 15 h à 18 h. Caroline Pierrat adjointe et vice-présidente en matière sociale recevra au CCAS.

Avec la CAE au 01.01.2017

Le Conseil Municipal du 07.07.2016 a émis un avis favorable sur le projet de périmètre intercommunal tel que présenté par Mr le Préfet des Vosges dans

son Arrêté n° 1200/2016.

Il s'agit de la CAE : **Communauté d'Agglomération d'Épinal**

CAE =

- **Création d'un nouvel EPCI** (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) avec 78 Communes et 115 000 habitants au 1^{er} janvier 2017

- **Création par fusion** de la CAE avec la C2VRM (Communauté de Communes de la Vôge vers les rives de la Moselle) la CCVV (Communauté de Communes du Val de Vôge) la CCMM (Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, et 4 Communes isolées (Charmois l'Orgueilleux, Sercoeur, Padoux, Dompierre).

- **Inscription dans le paysage de la Région Grand Est** : la CAE sera la 7^{ème} plus importante intercommunalité du Grand Est, ce qui permettra incontestablement d'être mieux entendus à Strasbourg et d'être associés aux dossiers stratégiques.

- **Fusion d'intercommunalités** qui ont pris l'habitude de travailler ensemble.

- Important travail sur la **gouvernance** et le fonctionnement afin de bien répondre à l'attente de toutes les Communes et de tous les territoires.

- Le nouveau Territoire correspond mieux au Bassin de vie et au Bassin d'emploi.

- **Services à la population et services aux Communes.**

* La CAE permettra, grâce à son périmètre étendu, de définir un aménagement cohérent du territoire (transports, haut-débit et PLH par exemple), de mener une politique globale de développement économique (sans concurrence) et de porter les investissements structurants.

* La CAE apportera **des services à la population** : - accès au PASS communautaires ; accès aux structures « petite enfance » (avec extension du RAM, 4 structures et la nouvelle crèche) ; accès aux dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des habitations, aide à l'implantation de matériaux Bio-sourcés, aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique...

* La CAE apportera **des services aux Communes** : - centrales d'achats – services mutualisés (techniques, marchés publics, instruction des permis de construire) – accès des écoles à la Base Roland Naudin avec tarif privilégié – ingénierie – accès gratuit des écoles à la patinoire et dans les piscines – fonds de concours à l'investissement.

Le tout en respect du pacte de neutralité fiscale (pas d'augmentation de la fiscalité pour le contribuable) et financière (pas d'incidence financière pour les Communes).

Démarchage : vigilance !

Sachez-le : la Commune n'a jamais diligencé qui que ce soit en matière de démarchage pour quelque produit/service/réseau que ce soit.

En cas de doute : relever le n° d'immatriculation et téléphoner à la Gendarmerie.

Public et privé

Merci aux mains anonymes privées qui prennent l'initiative d'ôter la touffe d'herbe en train de pousser sur le domaine public, au droit de leur habitation.

Soutien à l'Union Sportive Arches Archettes Raon-aux-Bois

Par sa volonté annoncée de vouloir aider et soutenir l'équipe de foot en place à Arches et son souci de ne pas voir la jeunesse sportive s'en aller, le Conseil Municipal a voté la mise à disposition gracieuse de Rémy Planque (actuel coordinateur des NAP) pour gérer l'Ecole de Foot le mercredi après-midi. Prise d'effet : 1^{er} septembre 2016.

Compte rendu

Le compte rendu des séances du Conseil Municipal ne fait plus l'objet de « Point sur... ». Il est porté à la connaissance de chacun sur le site communal, sur les panneaux d'affichage et communiqué à la presse. Les délibérations sont consultables dans le classeur mis règlementairement à disposition sur la banque de l'accueil municipal.

Ecrire !

Les observations, réclamations, suggestions et autres commentaires doivent faire l'objet d'ECRITS qui sont des pièces constitutives d'un dossier à gérer.

Courrier traditionnel, messagerie municipale (maire-arches@wanadoo.fr), main courante ouverte à l'accueil municipal... sont des possibilités pour écrire.

Un dernier bruit ?

Les tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être utilisées qu'aux jours et heures suivants :

Jours ouvrables : 8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h 30

Samedis : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h.

Dimanches et jours fériés : 10 h à 12 h.

Une prochaine neige ?

Lorsque les transats et parasols seront rangés et que la période hivernale sera installée, il appartiendra aux riverains de balayer et ôter la neige devant leur maison et sur 1.50 m correspondant au passage des piétons à partir du mur ou de la clôture de la propriété. Chacun enlèvera le verglas devant chez lui.

Un nouveau funé !

A compter du mois de février 2017, un nouveau funéraire sera créé chemin du Gros Chêne (à côté des Ateliers municipaux) par l'entreprise Gaston MOUGEL. Il remplacera bien sûr l'actuel sis la rue de la Mairie.

La Commune a vendu le terrain nécessaire au tarif de l'Hôtel des Impôts « Service des Domaines » : 8 €/m².

Affichage électoral

A partir de 2017 les panneaux électoraux seront essentiellement installés devant le Bureau de Vote (MAIRIE). L'ensemble du territoire est intégré dans l'affichage central. C'est la Règle administrative inscrite au Code Electoral.



*Ces rendez-vous
sont pour Vous !*

**NOUS AVONS RENDEZ-VOUS ENSEMBLE
A LA SALLE DES FETES DE 15 H à 17 H**

Les Jeudis récréatifs mensuels des Aînés reprennent dès le
mois de septembre !

N'hésitez pas à franchir la porte !

Vous serez reçus avec respect et sympathie !

Chaque rencontre est ponctuée d'un goûter !

DATES A RETENIR :

JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016

BELOTE ET RE ! TAROT AUSSI !

Tapis ouverts aux jeux de cartes !

MARDI 18 OCTOBRE 2016

A L'ECOLE D'ANTAN !

Avec l'Encrier aux Champs et les écoliers !

JEUDI 03 NOVEMBRE 2016

Départ pour l'Île de BALI !

Dépayement assuré !

DECEMBRE 2016

Spectacle de Noël intergénérationnel !

Aînés et écoliers ensemble !

JEUDI 12 JANVIER 2017

LOTO !

Plein de cadeaux à emporter !

FEVRIER 2017

CARNAVAL VENITIEN !

Venise à vos pieds !

JEUDI 16 MARS 2017

COMPOSITION FLORALE !

Le printemps avec Maîté fleurs !

JEUDI 13 AVRIL 2017

LES HANDICAPS

Plein d'infos à savoir sur les handicaps !

JEUDI 11 MAI 2017

ARCHES... ses industries !

Souvenez-vous avec Christian Hesse !

MARDI 27 JUIN 2017

TRAVAIL MANUEL intergénérationnel

Avec les écoliers autour de Clarisse !

***ON COMPTE SUR VOUS ! ON COMPTE SUR VOUS !
ON COMPTE SUR VOUS***

